Tel: 0545640527

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: SUBVENTION ETAT CREDITS GLOBALISES 2019

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement: 45 Année scolaire : 2017-2018 Nombre de membres du CA: 24

Quorum: 13

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration Convoqué le : 22/06/2018 Réuni le : 02/07/2018

Sous la présidence de : Christine Biaujout

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la ventilation des crédits globalisés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Ventilation de la subvention ETAT/Crédits pédagogiques globalisés 2018 = 4200.00 €

- * AP CGLOB 13 REP = 400.95 € * AP CGLOB 13 COR = 619.43 €
- * AP CGLOB 13 MAN = 3 179.62 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17 Pour: 17 Contre: 0 Abstentions: 0 Blancs: 0

0 Nuls:



Le président du conseil d'administration



RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Courrier arrivé le : 68 -06, 18

N° Enregistrement : 55 34

Principal X Gestionnaire X

Ppal Adj./CPE Affichage

Le recteur de l'académie de Poitiers chancelier des universités

à

Madame la principale Collège Alfred De Vigny 3 Route De Brossac 16250 Blanzac Porcheresse

Poitiers, le 23 mai 2018

Budget académique et de la gestion prévisionnelle

Division du

DIBAG4

Affaire suivie par Elisabeth VIGNER Téléphone 05 16 52 62 18 Mél. Elisabeth.vigner@acpoitiers.fr

Adresse postale 22, rue Guillaume VII Le Troubadour CS 40625 86022 Poitiers cedex Objet : dotation des crédits pédagogiques globalisés 2018 - BOP 141

Le présent courrier a pour objet de vous notifier la subvention qui vous est attribuée au titre de la dotation globalisée des crédits pédagogiques 2018.

Cette subvention regroupe les crédits de fonctionnement pédagogique dont l'objet est de couvrir les seules dépenses obligatoires suivantes :

- manuels scolaires des collégiens (y compris les 3èmes prépa pro), sous format papier ou numérique,
- droits de reprographie,
- carnets de correspondance (uniquement des collégiens),
- frais de stages obligatoires des élèves et étudiants sous statut scolaire inscrits dans les formations professionnelles ou technologiques.

Concernant les manuels scolaires des collégiens, le financement des nouveaux programmes ayant été assuré sur les deux années précédentes, la dotation 2018 servira aux compléments de collections.

Pour les stages des lycées et des lycées professionnels, il a été tenu compte dans le calcul de la dotation 2018 des crédits versés en acompte fin 2017 (qui en ont donc été déduits) et, en partie, des reliquats déclarés dans l'enquête DGESCO lancée au mois de mars 2018.

Le montant de la dotation globalisée que je vous notifie s'élève à :

4 200 euros.

Ce montant, contrairement aux années précédentes, sera effectué en un seul versement. Vous bénéficierez donc de 100% de la dotation début juin.

Je vous rappelle, à toutes fins utiles, que vous devez mettre en œuvre les modalités pratiques de gestion qui permettent de suivre la consommation de ces crédits d'Etat en utilisant les codes d'activités prévus pour chaque type de dépense pédagogique (13MS-, 13REP, 13COR,13STA).

Je vous assure de l'entière disponibilité de mes services en cas d'éventuelle difficulté liée à cette dotation globalisée.

Pour le recteur et par délégation, Le secrétaire général d'académie,

Philippe DIAZ

Armel de la Bourdonnaye

Recteur de l'académie de Poitiers Chancelier des universités

CPI: DASEN

Tel: 0545640527

Abstentions:

Blancs:

Nuls:

Numéro de séance : 5

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Mise au pilon d'ouvrages obsolètes du CDI

Numéro d'enregistremen	t: 46
Année scolaire : 2017-20	<u>18</u>
Nombre de membres du	CA: 24
Quorum : 13	
Nombre de présents : 17	
Le conseil d'administration	n
Convoqué le : 22/06/2018	3
Réuni le : 02/07/2018	
Sous la présidence de : 0	Christine Biaujout
Conformément aux dispo	sitions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu	
- le code de l'éducation	, notamment les articles L.421-4, R.421-20
M	
Sur proposition du chef d du CDI	'établissement, le consell d'administration approuve la mise au pilon d'ouvrages obsolètes
Pièce(s) jointe(s)	
[X] Oui []	Non Nombre: 1
Libellé de la délibération	:
Mise au pilon d'ouvrages	obsolètes du CDI (svt la liste ci-jointe)
Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	17
Pour:	17
Contre :	0

0

0

0



Le président du conseil d'administration

Mise au pilon

Mise au pilon de manuels obsolètes

Histoire-Géographie : 3 ^e	Hatier – 2012	978-2-218-95474-0	28,85	69	1 990,65 €
Latin : 3°	Hatier – 2012	Hatier - 2012 978-2-218-95481-8	18,65	25	466,25 €

coût

Mise au pilon de séries dégradées

La rivière à l'envers. 1, Tomek	Pocket- 2000	2-266-10433-0	5,5	27	148,50 €
Le château de ma mère	Pocket - 1977	2-266-000322	3,5	16	56,00€

Mise au pilon de périodiques périmés

Cosinus		5,5	68	374,00 €
Mon quotidien		6,0	15	7,50€

3 042,90 €

CTAL

Inventaire partiel du fonds le 02 juillet 2018

dont Sorti	က	119	8	က		₩	22	က		င	1	0	1	9	0	3	0	0	1	3
Total	18	1934	391	306	0	170	3718	393		29	20	76	138	88	105	125	161	26	302	2315
Archivé	0	0	2	₽		1	132	1		0	0	1	2	0	0	0	4	5	2	1152
Hors-prêt	0	108	ည	0		0	б	0		0	0	0	0	7	0	9	5	0	ည	0
Mis au pilon	0	22	29	0		4	71	0		1	0	0	2	0	0	_	0	0	0	501
Perdu	0	4	21	10		4	72	16		2	2	_	3	2	4	1	က	3	10	9
En service	18	1800	334	295		161	3434	376		64	18	24	131	79	101	107	149	68	280	656
Classe (domaine)	Annales	Manuels scolaires	Fictions - Bande Dessinée	Fictions - Conte	Fictions - Nouvelle	Fictions - Poésie	Fictions - Roman	Fictions - Théâtre	Fictions - DVD vidéo	000 - informatique, information, ouvrages généraux	100 - Philosophie	200 - Religion	300 - Sciences sociales	400 - Langues	500 - Sciences de la nature et mathématiques	600 - Technologies (sciences appliquées)	700 - Les Arts	800 - Littérature	900 - Histoire-Géographie	Périodiques

Depuis le 01/09/2017

	đ
	٩

état
niveau
nb exemplaires

nb exemplaires

	_	•
	ì	
	Ŀ	
Ě	_	
		•

état
niveau
nb exemplaires

Paroles de noilise	30	3ème	vitaiv
יייייייייייייייייייייייייייייייייייייי		The state of the s	ייייי
Paroles de poilus en BD	24	3ème	dégradés
Nouvelles à chute	26	3ème	bon état
Antigone – Jean Anouilh	26	Зèте	dégradés
Eugénie Grandet – Honoré de Balzac	28	3ème	bon état
Vipère au poing – Hervé Bazin	30	3ème	bon état
Le mariage de Figaro – Beaumarchais	30	Зèте	bon état
Les Hauts de Hurlevent – Emily Brontë	29	Зèте	bon état
La Classe de neige – Emmanuel Carrère	32	Зèте	bon état
Le soleil des Scorta – Laurent Gaudé	30	Зèте	neufs
Le roman de la momie – Théophile Gauthier	25	Зèте	bon état
Le vieil Homme et la mer – Ernest Hemingway	21	3ème	dégradés
Dernier jour d'un condamné à mort – Victor Hugo	25	Зèте	vieux
Les Misérables – Victor Hugo	23	Зèте	bon état
Boule de Suif – Guy de Maupassant	31	3ème	vieux
Le jeu de l'amour et du hasard – Pierre de Marivaux	30	Зèте	bon état
La double inconstance – Pierre de Marivaux	29	Зèте	bon état
Matéo Falcone – Prosper Mérimée	25	эшә	vieux
La Vénus d'Ille – Prosper Mérimée	25	Зèте	dégradés
Histoires extraordinaires – E. A. Poe	25	3ème	vieux
Effroyables jardins – Michel Quint	30	eweS	bon état
Le dieu du carnage – Yesmina Réza	27	эшә£	bon état
Vanina Vanini Stendhal	30	3ème	bon état
L'étrange cas du Dr Jekyll et Mr Hyde – R. L. Stevenson	25	Зèте	vieux
Dracula – Bram Stocker	28	3ème	bon état
Une bouteille dans la mer de Gaza – Valérie Zénatti	23	Зèте	dégradés

Tel: 0545640527

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 24

Quorum: 13

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration Convoqué le : 22/06/2018 Réuni le : 02/07/2018

Sous la présidence de : Christine Biaujout

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à SANTANDER/ESPAG, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage à SANTANDER

Budget définitif

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 17

 Pour :
 17

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

BIEN_20172018_47_0160012B_180716111457

0860054S
ACADEMIE DE POITIERS
RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS
22 RUE GUILL. VII LE TROUBADOUR
86022 POITIERS CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Voyage à SANTANDER

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE ALFRED DE VIGNY-0160012B

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 47

Année scolaire : 2017-2018

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:



voyage ESPAGNE 2018

PARTICIPANTS : 53 **éièves** Classe : 5èmes-4èmes NOMBRE DE DP : 4 accompagnateurs Coût du voyage au départ / famille = **287,56 €**

	RECETTES	:	DEPENSES PREVUES	UES
FAMILLES	260 X 53	13 780,00		
participation enseignant privmnt sur fds de reserves	4 X 270,00€	1 080,00		
don forêt de Chizee 2006 despécialisation acte admin n° 1/12	,	24,26	HEBERGEMENT	16 390,52
Subv GRSP 2009 despécialisation acte admin n° 1/12		50,80		
Subv DIREN 2009 despecialisation acte admin n° 1/12	complément particip enseignants	70,00		
Subv COMPOSTAGE 2009 despécialisation acte admin n° 1/12		50,00		
Subv ADSL INTERNET 2011 despécialisation acte admin n° 1/12		10,79		
Subv EUROPEENNE 2011 despécialisation acte admin n° 1/12		124,67		
Participation CLPE		1 200,00		
TOTAL RECETTES	сеттеѕ	16 390,52	TOTAL DEPENSES	16 390,52

différence de

0

0.00

Tel: 0545640527

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 24

Quorum: 13

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration Convoqué le : 22/06/2018 Réuni le : 02/07/2018

Sous la présidence de : Christine Biaujout

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve le rapport annuel du fonctionnement pédagogique de l'établissement complété par son volet financier.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	17
Pour:	17
Contre:	0
Abstentions:	0
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

BIEN_20172018_48_0160012B_180710110420

0169999G
ACADEMIE DE POITIERS
DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA CHARENTE
RUE RAYMOND POINCARE BT B
16023 ANGOULEME CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement Le conseil d'adminis

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE ALFRED DE VIGNY-0160012B

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte: 48

Année scolaire : 2017-2018

Pour le recteur, et par délégation

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:

Dém'Act

Nom: Masbatin

Tel: 0545640527

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5 Numéro d'enregistrement : 49 Année scolaire : 2017-2018 Nombre de membres du CA : 24

Quorum: 13

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration Convoqué le : 22/06/2018 Réuni le : 02/07/2018

Sous la présidence de : Christine Biaujout

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à CAUTERÊTS, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

VOYAGE A CAUTERETS 2019

* Fixer la date du voyage du dimanche 24.03 au vendredi 29.03.2019

* Faire partir les élèves volontaires de 6èmes

* Fixer la participation des familles à 330.00 €/élève

* Signer tous les bons de commandes auprès des fournisseurs de service nécessaires au bon fonctionnement de ce voyage

Transporter les élèves de cette sortie en autocar

* Accepter tous les dons du foyer et/ou autres organismes

* Refuser tout remboursement aux familles, les acomptes versés sauf cas exceptionnels tel que maladie, accident, décès ou autre cas examiné avec soin

* Envoyer 5 enseignants et/ou personnel de l'équipe éducative comme accompagnateur.

Résultats du vote		
Suffrages exprimés :	17	
Pour:	17	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Blancs:	0	
Nuls:	0	



Le président du conseil d'administration

BIEN_20172018_49_0160012B_180716111727

0860054S
ACADEMIE DE POITIERS
RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS
22 RUE GUILL. VII LE TROUBADOUR
86022 POITIERS CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires VOYAGE A CAUTERETS 2

Etablissement érnetteur de l'acte : COLLEGE ALFRED DE VIGNY-0160012B

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte: 49

Année scolaire : 2017-2018

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:



voyage CAUTERETS 2019

PARTICIPANTS : 67 **élèves** Classe : 6ème NOMBRE DE DP : 5 accompagnateurs Coût du voyage au départ / famille = **419,08** €

		11 (3) 11		; ; ; ; ;
20 172 22	TOTAL DEPENSES	30 173 22	CETTES	SETTED IATOT
4 080,00	BUS	3 000,000		subvention piscine CG 2019
100,000	REGIE	1 028,12		SUBV SORTIES VOYAGES 2019
23,00				
		600,00		Participation CLPE
509,22	25 830,00 €	1 340,00		FSE 20,00 €/élèves
	2 095,10 ASSURANCE ANNULATION 2,50 % de	2 095,10	5 X 419,02 €	participation enseignant PRLVMT sur fds de reserves
25 461,00	HEBERGEMENT + ENTREE PISCINE + FORFAIT SKI + LOCATION 369,00 € X 69	22 110,00	330,00 X 67	FAMILLES
IES SEI	DEPENSES PREVUES		RECETTES	

différence de

0

0.0

Tel: 0545640527

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 50 Année scolaire : 2017-2018 Nombre de membres du CA : 24

Quorum: 13

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration Convoqué le : 22/06/2018 Réuni le : 02/07/2018

Sous la présidence de : Christine Biaujout

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Autorisation pour le chef d'établissement de choisir le site AJI pour acquérir un profil d'acheteur afin de pouvoir signer la convention avec ce prestataire avant le 1er octobre 2018.

Résultats du vote				
Suffrages exprimés :	17			
Pour:	17			
Contre:	0			
Abstentions :	0			
Blancs:	0			
Nuis:	0		 	



Le président du conseil d'administration

BIEN_20172018_50_0160012B_180716111839

0860054S
ACADEMIE DE POITIERS
RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS
22 RUE GUILL. VII LE TROUBADOUR
86022 POITIERS CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Autorisation pour le

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE ALFRED DE VIGNY-0160012B

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte: 50

Année scolaire : 2017-2018

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:

Dém'Act

Tel: 0545640527

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 24

Quorum: 13

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration Convoqué le : 22/06/2018 Réuni le : 02/07/2018

Sous la présidence de : Christine Biaujout

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L,421-10, L,421-14, R,421-20, R,421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Autorisation pour le chef d'établissement de signer une convention avec WOONOZ dans le cadre du projet VOLTAIRE à l'attention des 3 classes de 6èmes pour l'année scolaire 2018-2019

	Résultats du vote	
	Suffrages exprimés :	17
	Pour:	17
	Contre :	0
	Abstentions :	0
i	Blancs :	0
	Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

BIEN_20172018_51_0160012B_180716111811

0860054S
ACADEMIE DE POITIERS
RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS
22 RUE GUILL. VII LE TROUBADOUR
86022 POITIERS CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Autorisation pour le

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE ALFRED DE VIGNY-0160012B

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 51

Année scolaire: 2017-2018

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision: Validation avec observations

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:

Observation n°1: Pièce(s) jointe(s) manquante(s)



Tel: 0545640527

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 24

Quorum: 13

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration Convoqué le : 22/06/2018 Réuni le : 02/07/2018

Sous la présidence de : Christine Biaujout

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[]Oui

[X] Non

Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Autorisation pour le chef d'établissement de signer une convention avec WOONOZ dans le cadre du projet VOLTAIRE à l'attention des 3 classes de 6èmes pour l'année scolaire 2018-2019

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	17
Pour:	17
Contre :	0
Abstentions :	Q
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

BIEN_20172018_51_0160012B_180716111811

0860054S
ACADEMIE DE POITIERS
RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS
22 RUE GUILL. VII LE TROUBADOUR
86022 POITIERS CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Autorisation pour le

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE ALFRED DE VIGNY-0160012B

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 51

Année scolaire : 2017-2018

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision: Validation avec observations

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:

Observation n°1 : Pièce(s) jointe(s) manquante(s)

